



1. Remplir le questionnaire sanitaire
2. Les malades guéris du COVID peuvent pratiquer sous réserve de présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive.
3. Arrivée du pratiquant en tenue.
4. Pas d'utilisation de vestiaire.
5. Pratique en salle possible sans limite de nombre.
6. Kata et Kihon waza (toutes disciplines) sans changement de partenaire avec masque de protection.
7. Les assauts (Kendo, Chanbara, Naginata) sont possibles sans dépasser 30 minutes et en limitant le nombre de partenaires, avec l'utilisation d'une protection sous le casque, plexi ou autre.
8. Ne JAMAIS utiliser un autre matériel que le sien, et ne pas toucher le matériel d'un autre pratiquant.
9. Respectez strictement les gestes barrières.
10. Les personnes en situation de vulnérabilité (âge, pathologie chronique associée) doivent prendre toutes les précautions nécessaires et se renseigner auprès des dirigeants du club.

**EN VOUS PROTEGEANT VOUS PROTEGEZ LES AUTRES !**

M. Éric MALASSIS  
Président du CNKDR


